

# NUMERIQUE ET SANTE



**Lorsque vous dites « le droit à la vie privée ne me préoccupe pas, parce que je n'ai rien à cacher », cela ne fait aucune différence avec le fait de dire « Je me moque du droit à la liberté d'expression parce que je n'ai rien à dire », ou « de la liberté de la presse parce que je n'ai rien à écrire ». (Edward Snowden)**

Actuellement, l'informatique apparaît dans le champ de la santé comme une avancée technologique indispensable. En effet, elle permet une meilleure tenue des dossiers et garantit une lisibilité, par exemple des ordonnances. Loin de refuser l'utilisation des outils numériques, qui peut améliorer nos pratiques, nous souhaitons développer les engagements que nous prenons au sein du centre de santé :

## 01.

**Mettre à disposition des usager·es des informations claires et adaptées pour permettre une meilleure compréhension des enjeux et des risques concernant le numérique en santé.**

**Une donnée personnelle est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » (définition donnée par la CNIL ; par exemple, le nom, le numéro de téléphone, l'adresse, le numéro de sécurité sociale, ...). Une donnée sensible est une donnée personnelle qui peut engendrer une discrimination, c'est-à-dire toute donnée concernant la prétendue origine raciale, ethnique, les opinions et convictions politiques, religieuses, syndicales, tout traitement des données génétiques ou biométriques, ou concernant la santé et la vie sexuelle.**

## 02.

**Garantir à tous et toutes le droit au respect de la vie privée, droit fondamental, en sortant de l'injonction à la transparence. En effet, chaque personne a le droit au secret et le droit de ne pas divulguer toutes les informations la concernant. Ainsi au centre de santé, chaque patient·e a le droit de choisir de ce qu'il ou elle a envie de partager et/ou de voir écrit dans son dossier. Du côté des professionnel·les de santé, nous nous engageons par principe à ne pas alimenter les dossiers de manière automatique en dehors du centre de santé, sauf demande explicite du/de la patient·e (par exemple le dossier médical partagé de MonEspaceSanté).**

## 03.

**Privilégier au maximum l'utilisation de logiciels libres. Nous défendons les enjeux de sécurisation des données basé sur la communauté et la transmission des savoirs. Nous soutenons donc le développement de logiciels libres en santé, qui à ce jour existent encore que très peu, dans l'objectif de préserver notre autonomie et notre indépendance puisque seuls les logiciels libres permettent de garder la maîtrise des outils et donc de l'autonomie dans nos usages.**

## 04.

**Veiller au réel consentement des usager·es pour le partage des données les concernant. En effet, nous réaffirmons le principe fort selon lequel les données personnelles appartiennent à chacun·e, notamment dans le champ de la santé. Par « réel consentement », nous entendons le fait que les personnes présentes ou représentées admettent la décision prise et les conséquences qui en découlent.**

## 05.

**Garder des outils numériques au service de notre pratique professionnelle sans altérer notre capacité d'écoute. Ainsi, une formation adaptée aux professionnel·les est faite au sein du centre de santé.**

## 06.

**Assurer la sécurité et la protection des données qui nous sont confiées au sein du centre. Pour cela, nous questionnons le stockage des données en essayant de privilégier les serveurs locaux et cryptés pour limiter le risque de piratage, plus élevé en cas de centralisation massive des données.**